

Parcours d'Excellence Sportive Hockey sur Glace 2011-2014



Le parcours d'excellence sportive (PES) du hockey glace féminin et masculin a été soumis à l'approbation du comité directeur de la FFHG, et validé par la commission nationale du sport de haut niveau le 19 janvier 2011,

Le parcours d'excellence sportive (PES) s'inscrit dans le projet global de la fédération concernant tant le haut niveau que l'ensemble des axes de développement fédéral, en cohérence avec les orientations de l'Etat.

Les structures participant au parcours d'excellence sportive (PES) contribuent à la mise en œuvre de la politique sportive de la fédération.

Cette politique sportive a pour objectif d'améliorer aussi la qualité de la formation de l'athlète au plus haut niveau tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle.

Les structures participant au PES du hockey sur glace permettent aujourd'hui de placer « le club au cœur du dispositif du haut niveau en reconnaissant celui-ci comme le levier principal de formation des joueurs »

La FFHG a différencié 3 niveaux possibles de label se déclinant de la façon suivante :

- Club formateur
- Centre d'Entrainement du club formateur
- Centre de haut niveau du club formateur

Pour obtenir la labellisation « Centre de haut niveau », niveau requis pour être éligible au PES, le club devra répondre aux exigences de structuration des niveaux inférieurs (club formateur, Centre d'Entrainement)

Dès l'année 2011, les clubs intéressés pourront candidater sur le niveau « Centre de Performance » et devront sur les trois prochaines années obtenir la labellisation de l'ensemble des différents niveaux et répondre à la mise en conformité progressive des différents cahiers des charges des différentes structures.

Les critères retenus intègrent les objectifs sportifs à atteindre mais aussi la poursuite du double projet et la protection des mineurs.

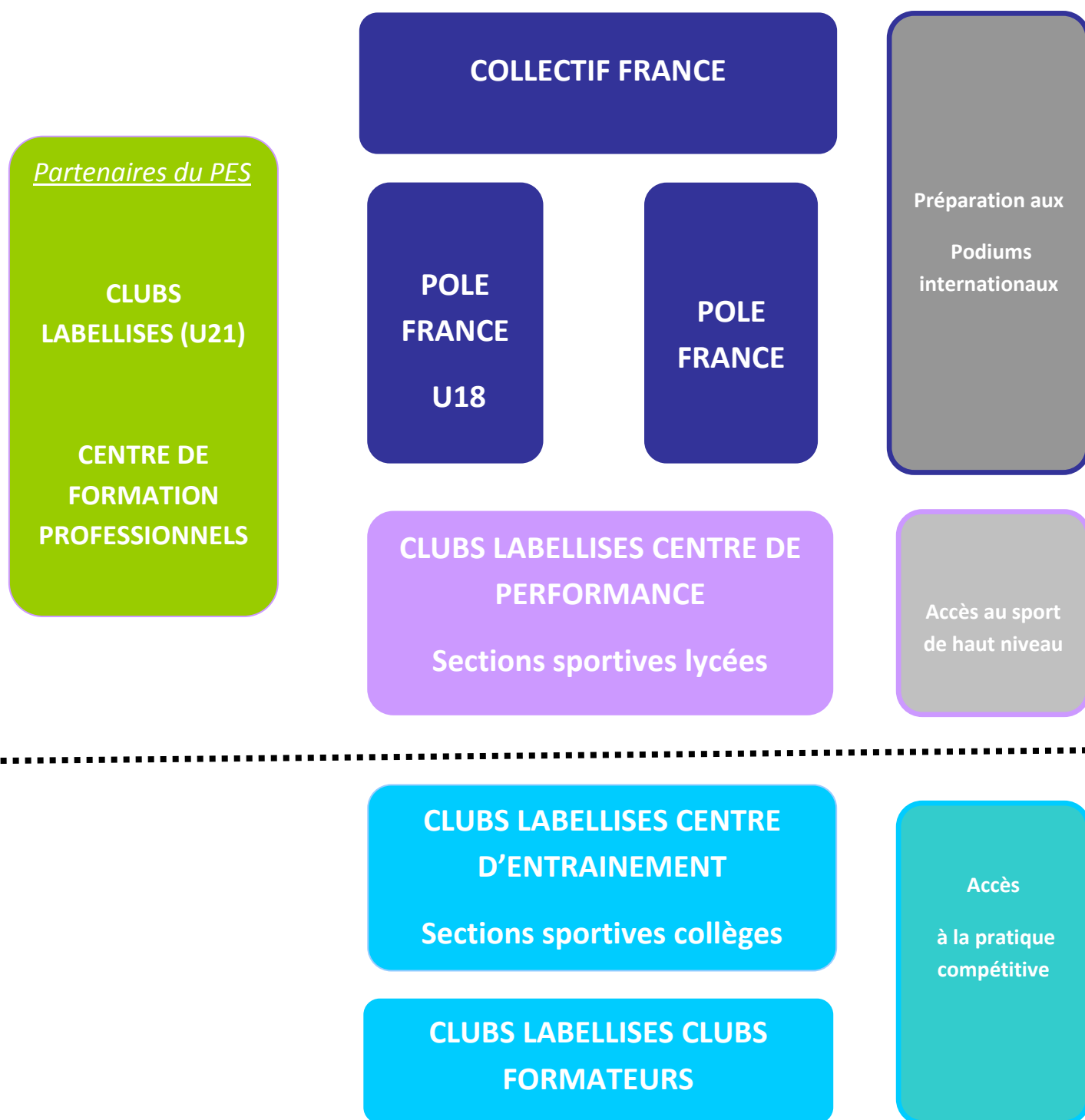
Une évaluation annuelle permettra de vérifier le respect des critères de labellisation. Elle s'organisera en collaboration avec les acteurs du réseau du sport de haut niveau du Ministère des Sports.

Le retrait du label pourra être demandé par la FFHG sur proposition de la DTN et prendra effet dès la saison suivante.

L'étude des dossiers se fera dans le cadre d'une convention entre la fédération et la structure afin de déterminer les étapes d'évolution qui garantiront le respect du cahier des charges pour 2014.

La Direction Technique Nationale veille au bon fonctionnement du PES et au respect du cahier des charges auquel la structure est soumise.

La direction technique nationale reste à disposition des clubs pour aider ceux-ci dans la mise en œuvre de la labellisation. Les cadres techniques référents assureront une mission d'accompagnement à la structuration et seront susceptible d'intervenir sur le domaine technique.



DISPOSITIF DE LABELISATION (1/7)

Niveau	Structure	Label	Championnat Référence
Pré-Requis	Club	« Club Formateur »	U9 au U18
Pré filière	SSS Collège	« Centre d'Entraînement Club Formateur » Mixte	U9 au U18
Filière	SSS Lycée	« Centre de Haut Niveau Club Formateur »	U18 Elite
	CFP	« Centre de Formation Pro»	U21 Elite
	Pôles	Pôle France U18	
		Pôle France Féminin	Cadets Excellence, Cadet Elite

1. CAHIER DES CHARGES « CENTRE DE PERFORMANCE »

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Objectifs			
	Augmenter le volume d'entraînement Dispenser un entraînement technique et technico tactique par poste Développer les qualités physiques spécifiques au hockey sur glace		
Support Juridique			
<i>Convention</i>	Club associatif support section sportive scolaire	Lycée général, professionnel et CFA	Convention entre EN et le club
Effectifs			
<i>Minimal</i>	10 joueurs + 1 gardien		Listing Licence joueur SSS U18
<i>Maximal</i>	22 joueurs + 3 gardiens		
<i>Recrutement hors club</i>	2 joueurs U16 par saison sportive cela représente 6 joueurs sur 3 ans dans la catégorie U18	Pas de recrutement avant U18. Dérogation pour le dégagement parental.	Fichier licence des joueurs sur 4 ans (U15 et U13)
<i>Catégorie</i>	Joueurs U18	Dérogation pour U15 et U20	Dossier spécifique dérogatoire
Encadrement			
<i>Sportif</i>	Section encadrée par un 2ème entraîneur à temps partiel titulaire du BEES 1 ou DE Un aide entraîneur d'un niveau minimum BF3 recommandé Un préparateur physique		Attestation diplôme et contrat de travail Attestation du diplôme fédéral
<i>Gestion suivi scolaire</i>	Un dirigeant coordinateur de la section sportive		Attestation de diplôme
<i>Médical et para médical</i>	Un <u>médecin du sport référent et un Masseuseur-Kinésithérapeute</u> référent	Voir texte réglementaire	Inscription mentionnée dans la convention + licence Un engagement d'accès aux soins prioritaires + Attestation de licence médecin du club
<i>Technicien matériel</i>	Un responsable matériel référent en charge du suivi de la section		Attestation Licence cat. dirigeant
Formation continue des cadres			
	Participation obligatoire aux journées de formation continue des encadrants des sections sportives	Réservé à l'entraîneur diplômé BE1 ou DE	Attestation de participation
Engagement compétitif			
	Championnat de référence U18 élite		Liste Engagement Championnat Elite
Condition d'entraînement			
<i>Convention Volume et répartition</i>	<u>Fonctionnement de cette structure sur 44 semaines/an.</u> 3 heures dont 2 heures de glace		Planning d'activités de la section Planning d'affection créneaux de glace de la patinoire + Planning de glace et hors glace club.
Condition d'hébergement et de restauration			
<i>Type</i>	<u>Voir Annexe 1</u>		Contrat famille d'accueil Agrément EN, et structure d'hébergement
Suivi médical			
<i>Modalités</i>	Voir suivi médical réglementaire imposé par le code du sport		Dossiers médicaux
Infrastructures sportives			
<i>Type</i>	Salle de musculation avec la possibilité de pratiquer l'haltérophilie		Visite des structures et convention d'utilisation Résultats des tests nationaux du plan d'athlétisation

2. CAHIER DES CHARGES « CENTRE D'ENTRAINEMENT »

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Objectifs			
	Augmenter le volume d'entraînement Dispenser un entraînement technique et technico tactique par poste		
Support Juridique			
<i>Convention</i>	Club associatif support section sportive scolaire local ou le CHA	Obligatoire 4ème et 3ème et conseillé 6ème, 5ème	Convention entre EN et le club + organigramme
Effectifs			
<i>Minimal</i>	11 joueurs dont 1 gardien et 1 fille	Par catégorie	Listing Licence joueur SSS U15 et/ou U13
<i>Maximal</i>	22 joueurs dont 2 gardiens et 1 fille	Par catégorie	
<i>Recrutement hors club</i>	1 joueur par année d'âge en U15 Pas de recrutement joueur en U18	Pas de recrutement avant U18 Dérogation pour le dégagement parental	Fichier licence + historique des clubs (sur 4ans)
<i>Catégorie</i>	Joueurs U15	Dérogation pour U15 et U20	Dossier spécifique dérogatoire
Encadrement			
<i>Sportif</i>	Section doit être encadrée par l'entraîneur salarié du club formateur Un aide entraîneur d'un niveau minimum BF3 recommandé		Attestation diplôme + contrat de travail + licence entraîneur Attestation du diplôme + licence entraîneur
<i>Gestion suivi scolaire</i>	Un dirigeant coordinateur de la section sportive	Cf Charte et textes des sections sportives, identification dans la convention	Inscription mentionnée dans la convention
<i>Médical et para médical</i>	Un <u>médecin du sport référent</u> et un <u>Masseur-Kinésithérapeute</u> référent	Accord de visite et de traitement pour réduire les délais d'examen et de soin	Un engagement d'accès aux soins prioritaires + attestation de licence médecin du club
<i>Technicien matériel</i>	Un responsable matériel référent en charge du suivi de la section		Attestation responsable matériel + licence dirigeant + organigramme complet de la section
Formation continue des cadres			
	Participation obligatoire aux journées de formation continue des encadrants des sections sportives locales	Réservé à l'entraîneur diplômé BE1 ou DE (voir le plan de développement des COS)	Attestation de participation
Engagement compétitif			
	Voir la possibilité de création de compétition UNSS en fonction du contexte académique		
Condition d'entraînement			
<i>Planification Volume et répartition</i>	Fonctionnement respectant le rythme de la scolarité <u>2 heures/semaine dont au moins 1 heure sur glace</u> <u>2 heures/semaine dont au moins 1 heure de Hors glace</u>	Pour U15 Pour U13	Planning d'activités de la section Planning d'affection créneaux de glace et hors glace spécifique à la section du club
Condition d'hébergement et de restauration			
<i>Type</i>	<u>Voir Annexe 1</u>		Contrat famille d'accueil Agrément EN (internat) ou structures d'hébergement agréées
Suivi médical			
<i>Modalités</i>	Selon les textes en vigueur de l'EN		
Infrastructures sportives			
<i>Type</i>	Accès à un espace permettant l'activité physique		Prévoir visite des sites + convention à fournir

3. CAHIER DES CHARGES « CLUB FORMATEUR »

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Objectifs			
	Recruter et fidéliser les effectifs (école de glace) Accès à la pratique compétitive		
Support Juridique			
	Association Club	Affilié à la fédération	Attestation d'affiliation
Catégorie d'âges			
	De 4 à 18 ans		
Effectifs			
Minimal	40 joueurs dont 15 par année d'âge U7	Ecole de hockey	Listing Licence initiation
Minimal	11 joueurs + 2 joueurs par année d'âge	De U9 à U13 (engager en championnat) + envisager dérogation pour fille U13 au bout de 4ans	Listing Licence par année d'âge en U9 et par catégorie en U11 et U13
Minimal	20 joueurs + 2 joueurs / Catégories	Des U15 à U18 (excepté fille seulement en U15 et U18) + dérogation à prévoir pour les filles au bout de 4ans	Listing Licence par catégorie
Recrutement hors club	Pas de recrutement	Dérogation pour le déménagement parental	Listing par transfert
Encadrement			
Sportif	Support et participation aux activités de la COS	Entraîneur dédié spécifiquement au hockey mineur	Attestation diplômes + contrat de travail + licence entraîneur Attestation du diplôme fédéral ou CQP + Licence entraîneur Attestation du diplôme fédéral ou CQP + licence entraîneur Attestation dirigeant catégorie + licence dirigeant Attestions responsable matériel + Licence dirigeant
	Ecole de hockey et U9: 1 entraîneur BF1 ou CQP pour 10 joueurs 1 entraîneur diplômé fédéral différent pour chaque équipe du niveau requis ou CQP jusqu'en U13 ou U15		
Logistique	2 dirigeants par équipe		
Technicien matériel	Un responsable matériel référent		
Formation continue des cadres			
	Participation obligatoire du salarié formateur au colloque national et les formations spécifiques continues DTN	Réservé à l'entraîneur diplômé BE1 ou DE	Attestation de participation
Engagement compétitif			
	Au moins 1 équipe engagée en championnat de U9 à U18		Liste d'engagement
Condition d'entraînement			
Planification	38 semaines d'activités dans la période du 1/12 au 30/06	Ecole de hockey, U9. U11, U13. U15,U18	Planning d'affectation créneaux de glace de la patinoire + planning d'activités Club Planning répartition activités glace et hors glace par catégorie club
Volume et répartition	2H par catégorie dont 1 He commune possible 2H de glace minimum par semaine + 1 h HG par catégorie 2H30 de glace par semaine+ 2H de HG par catégorie		
Condition de compétition			
Volume, répartition	3 créneaux / par week end	1 créneau = 2H	Idem
Arbitres			
Effectifs	Un club doit compter dans ses rangs en début de saison un nombre d'arbitres au moins égal à celui des équipes engagées, dont la moitié doit être qualifiée selon les critères établis par la CARJ."		Listing de licences compétition option arbitres Attestation de niveau arbitre (A,B,C,D) Listing national CNA
Installation et matériels			
Patinoire	Piste homologuée pour la compétition + Respect du règlement U9 (séparateur, réducteur de cage et palets bleus)		Certificat d'homologation et vérification du matériel
Rayonnement et développement			
Clubs	Support et participation aux activités de la COS	Mise à disposition des entraîneurs (convention)	Bilan des cadres techniques

PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE

DOSSIER CANDIDATURE

A déposer avant le 29 mars 2011 précédant la demande de labellisation

Nature juridique de la structure :

Nom de la structure :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Région :

Tél :

Fax :

Email :

N° SIRET :

Numéro d'agrément Jeunesse et Sport

Nom, Prénom et fonction de la personne ayant rempli le formulaire :

Tél :

Email :

Fait à :

Le :

(Cachet et signature)

Pièces à joindre au dossier

Statuts

Organigramme du club

LABEL CLUB FORMATEUR

Effectifs /Catégorie	Catégorie	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U11	U13	U15	U18
Sexe	M										
	F										
	Total										

Nombre d'entraîneurs diplômés/catégorie		U9	U11	U13	U15	U18	Total
Diplôme	BE 2						
	BE 1						
	BF 3						
	BF 2						
	BF 1						
	Bénévole						

Nombre de dirigeants/Catégorie	U9	U11	U13	U15	U18	Total

Formation Continue des Entraîneurs	BE2	BE1	BF 3	BF 2	BF1	Total

Nombre d'équipe engagées/catégorie en championnat	U9	U11	U13	U15	U18	Total

Nombre d'heures de glace/catégorie	U7	U9	U11	U13	U15	U18	Total

Nombre d'heures Hors glace/catégorie	U7	U9	U11	U13	U15	U18	Total

Nombre de créneaux de match/WE	1	2	3	4

Nombre d'arbitre formés /équipes engagées en championnat	U9	U11	U13	U15	U18	Total

Nombre de semaine de fonctionnement club	36	37	38	39	40	41	42	43	44

Club participant aux activités sportives de la COS	U7 fair playzir	Tournoi U9	Réveil Ton Hockey U11	U13	Dev U14	Détection U15	Entraîneur ETR

I - STRUCTURE DU CENTRE D'ENTRAINEMENT

Présentation de la section sportive ou de la classe à Horaire aménagée :

Nom de la structure scolaire :

Classes concernées :

Nom du responsable de la section sportive :

Tél :

Email :

Organigramme des personnes en charge de la structure (noms – prénoms - fonctions) :

Pièces à fournir :

Convention entre EN (collège) et club

Organigramme de la structure

II – EFFECTIF du CENTRE d'ENTRAINEMENT

Liste des joueurs :

Nom et Prénom	Date de naissance	Catégorie d'âge	Club d'origine	Classe	Année d'entrée au CECF

III – ORGANIGRAMME NOMINATIF des PERSONNES CHARGEES de l'ENCADREMENT du CENTRE D'ENTRAINEMENT (SS ou CHA)

TECHNIQUE				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Diplôme, qualification</i>	<i>Interventions Type et volume d'heures</i>

MEDICAL				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Diplôme, qualification</i>	<i>Interventions</i>

ADMINISTRATIF				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Diplôme, qualification</i>	<i>Interventions Type et volume d'heures</i>

IV – AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE

- ① étalement de la scolarité
 ③ calendrier des examens aménagé
 ⑤ suppression de certains cours
- ② emploi du temps aménagé
 ④ soutien scolaire
 ⑥ enseignement à distance
- ⑦ autres (précisez)

Etablissements concernés par un aménagement de scolarité	① oui/non	② oui/non	③ oui/non	④ oui/non	⑤ oui/non	⑥ oui/non	⑦ Précisez

V – CONDITIONS D'ENTRAINEMENT-INSTALLATIONS et EQUIPEMENTS SPORTIFS

Entraînement

Planification hebdomadaire et durée des créneaux des séances hors glace et sur glace								
Période	*	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	HG							
	G							
Après Midi	HG							
	G							
Soir	HG							
	G							

1 – Patinoire :				
Nom	Adresse	Descriptif (dimension, nombre de piste...)	Disponibilité (jour/horaire)	Nom du Gérant

2 - Vestiaire				
Dimension	Douches	Casiers joueurs	Mise à disposition permanente	Local matériel

3 – Autres installations				
Nom	Adresse	Descriptif	Disponibilité (jour/horaire)	Nom du Gérant

4 - Salle de Musculation				
Nom	Adresse	Descriptif Matériel	Disponibilité (jour/horaire)	Nom du Gérant

VI – SUIVI MEDICAL

1. Voir les textes en vigueur de l'éducation nationale

2. Informations et suivi

- Organisation d'une heure d'information sur la lutte contre le dopage en début de saison, avec l'ensemble des joueurs en formation, ☐
- Organisation d'une information et sensibilisation sur la préparation physique en début de saison, avec l'ensemble des joueurs en formation, ☐

Lieu de passage des visites médicales :

Lieu de passage des tests d'effort :

Mise en place d'une réunion sur la lutte contre le dopage :

Nom et prénom du Médecin :

Une réunion d'information a été organisée :

VII - CONDITIONS d'HEBERGEMENT et de RESTAURATION

HEBERGEMENT

Indiquez les solutions d'hébergement (internat, creps, centre d'hébergement agréé, Famille d'accueil, domicile familial,) prévues.

MINEURS			
Type	Adresse	Effectif	Ouvert week-end et jours fériés

RESTAURATION

Indiquez les solutions de restauration prévues.

Type	Adresse	Effectif	Ouvert week-end et jours fériés

I - STRUCTURE DU CENTRE DE HAUT NIVEAU

Présentation de la section sportive Lycée :

Nom de la structure scolaire :

Classes concernées :

Nom du responsable de la section sportive :

Tél :

Email :

Organigramme des personnes en charge de la structure (noms – prénoms - fonctions) :

Pièces à fournir :

Convention entre EN (collège) et club

Organigramme de la structure

II – EFFECTIF du CENTRE de HAUT NIVEAU

Liste des joueurs :

Nom et Prénom	Date de naissance	Catégorie d'âge	Club d'origine	Classe	Année d'entrée au CECF

III – ORGANIGRAMME NOMINATIF des PERSONNES CHARGEES de l'ENCADREMENT du CENTRE DE HAUT NIVEAU

TECHNIQUE				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Diplôme, qualification</i>	<i>Interventions Type et volume d'heures</i>

MEDICAL				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Diplôme, qualification</i>	<i>Interventions</i>

ADMINISTRATIF				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	<i>Diplôme, qualification</i>	<i>Interventions Type et volume d'heures</i>

IV – AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE

- ① étalement de la scolarité ② emploi du temps aménagé
 ③ calendrier des examens aménagé ④ soutien scolaire
 ⑤ suppression de certains cours ⑥ enseignement à distance ⑦ autres (précisez)

Etablissements concernés par un aménagement de scolarité	① oui/non	② oui/non	③ oui/non	④ oui/non	⑤ oui/non	⑥ oui/non	⑦ Précisez

V - CONDITION DE L'ENTRAINEMENT ET ACCES AUX EQUIPEMENT SPORTIFS – INSTALLATIONS et EQUIPEMENTS SPORTIFS

ENTRAINEMENT

Planification hebdomadaire et durée des créneaux des séances hors glace et sur glace								
Période	*	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	HG							
	G							
Après Midi	HG							
	G							
Soir	HG							
	G							

PERIODE DE REPOS

A préciser le jour de repos hebdomadaire et les périodes de repos pendant la saison:

ACCES STRUCTURES SPORTIVES**1 – Patinoire :**

Nom	Adresse	Descriptif (dimension,nombre de piste...)	Disponibilité (jour/horaire)	Nom du Gérant

2 - Vestiaire

Dimension	Douches	Casiers joueurs	Mise à disposition permanente	Local matériel

3 – Autres installations

Nom	Adresse	Descriptif	Disponibilité (jour/horaire)	Nom du Gérant

4 - Salle de Musculation

Nom	Adresse	Descriptif Matériel	Disponibilité (jour/horaire)	Nom du Gérant

VI - SUIVI MEDICAL

1. Suivi médical réglementaire

- Une Echo Cardiaque
- Un examen clinique
- Un test VO2 max à l'effort
- une analyse de sang : (il n'est pas nécessaire d'être à jeun)
 - NFS
 - Ferritine
 - Réticulocytes
- Une analyse d'urine (bandelette urinaire) à la recherche :
 - Protéinurie
 - Glycosurie
 - Hématurie
 - Nitrites
- Un examen dentaire de dépistage

2. Informations et suivi

- Organisation d'une heure d'information sur la lutte contre le dopage en début de saison, avec l'ensemble des joueurs en formation, ☐
- Organisation d'une information et sensibilisation sur la préparation physique en début de saison, avec l'ensemble des joueurs en formation, ☐
- Possibilité quotidienne pour les stagiaires de rentrer en contact et/ou d'être reçu par le médecin référent en cas de blessure ou autre problème, avec orientation vers des examens spécifiques complémentaires en cas de pathologie récurrente. ☐
- Possibilité quotidienne pour les stagiaires de rentrer en contact et/ou d'être reçu par le kinésithérapeute ou le cabinet paramédical. ☐
- Le médecin responsable et le kinésithérapeute du centre de formation prévoient un passage hebdomadaire dans le centre de formation, si possible en concertation. ☐
- Le médecin référent du centre de formation met en place un réseau médical qui puisse répondre aux problèmes spécifiques et pathologies du hockey sur glace. ☐

Mise en place d'une réunion sur la lutte contre le dopage :

Nom et prénom du Médecin :

Une réunion d'information a été organisée :

VII - CONDITIONS d'HEBERGEMENT et de RESTAURATION

HEBERGEMENT

Indiquez les solutions d'hébergement (internat, creps, centre d'hébergement agréé, Famille d'accueil, domicile familial,) prévues.

MINEURS			
Type	Adresse	Effectif	Ouvert week-end et jours fériés

MAJEURS			
Type	Adresse	Effectif	Ouvert week-end et jours fériés

RESTAURATION

Indiquez les solutions de restauration prévues

Type	Adresse	Effectif	Ouvert week-end et jours fériés

ANNEXE 1 : CONDITIONS/ACCEUIL DES JOUEURS MINEURS

Il doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité dans les centres d'hébergement.

Le type d'hébergement :

Famille d'accueil

Définition : « la famille d'accueil » (ou assistant familial) désigne une personne qui organise à son domicile, sous son propre toit, moyennant une rémunération, l'accueil d'un enfant pour des séjours temporaires ou permanents.

Objectifs : garantir l'accueil des jeunes dans les conditions leur assurant un développement physique, intellectuel, ou affectif harmonieux et disposer d'un logement dont l'état et les dimensions peuvent assurer un bien-être et une sécurité aux jeunes accueillis.

Les conditions :

- Contrat entre la personne accueillie et les parents de l'enfant accueilli fixant les conditions financières et matérielles de l'accueil
- Une démarche de l'accueillant auprès du conseil général pour obtenir l'agrément.

Textes de références :

- Code de l'action sociale et des familles

Etablissement agréé (Education Nationale et Ministère des Sports) :

- Internat de l'établissement scolaire ou centre d'hébergement agréé (
- Structure d'accueil pour mineurs bénéficiant d'un agrément des services compétents

La présence d'une personne assurant la surveillance est obligatoire dès lors que les stagiaires sont mineurs.

Pour le respect de l'autonomie individuelle, la disposition de l'hébergement n'excédera pas 3 athlètes par chambre.

La restauration des joueurs :

Si la restauration par les structures d'hébergement, Le club organise un espace restauration facilement accessible dans le bâtiment ou à proximité de l'hébergement. La restauration doit être adaptée à la pratique de haut niveau (qualité, quantité, équilibre). Les repas du soir et des week-ends devront être organisés par le club soit sur le site d'hébergement principal soit à proximité. Une information sur la diététique sportive devra être faite en début de saison.

ANNEXE 2 : CONDITIONS/ACCEUIL DES JOUEURS MAJEURS

Si le sportif est majeur, outre les solutions offertes au sportif mineur, il pourra être soit en :

- Appartement
- Résidence de type Universitaire
- Ensemble de logements séparés à usage exclusif

Dans tous les cas, mineur ou majeur, l'hébergement doit être disponible ou organisé de façon stable le week-end et pendant les vacances scolaires.

ANNEXE 3 : CONTACTS

Directeur Technique National

Gérald GUENNELON

g.guennelon@ffhg.eu

Directeur Technique National Adjoint

Marie-Françoise POTEREAU

mf.potereau@ffhg.eu

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE

36 bis, rue Roger Salengro

92 130 ISSY LES MOULINEAUX

Tél. : 01 41 33 03 40

Fax : 01 41 33 03 44